

■ **Auctor, organisation comptable, fiscale et de revision S.à r.l.**, à Lausanne (FOSC du 24.01.2001, p. 0573). Statuts modifiés le 12 septembre 2001. Capital social réduit, au sens de l'art. 788 CO, de CHF 200'000 à CHF 60'000 par l'annulation et le remboursement de la part de CHF 60'000 de Abdul-Aziz Al Sulaiman, de la part de CHF 40'000 de Paul Jeanbart, et de la part de CHF 40'000 de Charles Vuichoud, lesquels ne sont plus associés. L'accomplissement des formalités prescrites aux art. 732 à 734 CO a été constaté par acte authentique du 11 février 2002. L'associé-gérant Bernard Knöbl signe désormais individuellement. L'associé Jean Sab, dont la signature est radiée, n'est plus gérant. La procuration de Jacqueline Vulliemin est éteinte.  
Journal no 2352 du 26.02.2002  
(00368068 / CH-550.0.147.661-8)